

MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

ORGANIGRAMME

Organigramme officiel

Présentation de la structure organisationnelle du Ministère des Arts et de la Culture

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet du document

Le présent organigramme officiel décrit, de manière synthétique, l'architecture administrative du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC). Il illustre l'articulation entre les organes de direction, les structures centrales et les services déconcentrés, dans le cadre des missions et attributions confiées au Ministère.

Ce document a pour but de faciliter la compréhension, par les usagers, les partenaires institutionnels et le personnel, de la répartition des responsabilités au sein du Ministère et des liens hiérarchiques entre les différentes entités.

Structure générale

L'organisation du Ministère s'articule habituellement autour d'un cabinet du Ministre, de secrétariats généraux et de directions techniques, appuyés par des services d'inspection, des structures d'études et de planification, ainsi que des unités administratives et financières. Des structures rattachées et des organismes sous tutelle peuvent également figurer dans l'organigramme, selon les textes en vigueur.

- Cabinet du Ministre et services rattachés
- Secrétariat général et directions centrales
- Inspections générales et services de contrôle
- Directions techniques en charge des différents domaines de la culture et des arts
- Services déconcentrés au niveau régional et départemental

Niveaux de représentation territoriale

Niveau	Type de structure	Rôle général
Central	Directions et services centraux	Conception, coordination et suivi des politiques culturelles
Régional	Délégations régionales	Mise en œuvre et supervision au niveau régional

Niveau	Type de structure	Rôle général
Départemental	Délégations départementales	Relais de proximité auprès des usagers et des acteurs culturels
Complément	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	

Utilisation du document

L'organigramme officiel constitue un outil de référence pour toute démarche administrative auprès du Ministère. Il permet notamment d'identifier l'interlocuteur approprié selon la nature de la demande, qu'il s'agisse d'une question relevant des missions et attributions du Ministère ou d'une orientation vers une structure déconcentrée.

Pour toute précision complémentaire sur la composition détaillée des directions ou sur les textes organiques applicables, il convient de se référer aux services compétents du Ministère.